

L'essentiel du Scot de Gascogne présenté à Nogaro, c'est ici !

L'aménagement et le développement du territoire



L'essentiel du Scot de Gascogne présenté à Nogaro, c'est ici !

Le Scot de Gascogne (1) est présenté au public de Nogaro, ce mardi 22 octobre, à 18 h 30, à la salle d'animation. Les responsables dont Élisabeth Dupuy-Mitterrand (2), répondront aux questions. Le 8 octobre, Claire Céron, directrice du Scot de Gascogne a fait un exposé au Conseil de la CCBA sur lequel est basé cet article.

Le Scot est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à rendre cohérent les politiques en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

Concrètement, quand le Scot prévoit une coulée verte dans une zone, c'est le Plan local d'urbanisme qui fixe les parcelles concernées.

« Une réserve d'Indiens » ?

Le Scot de Gascogne est, pour les Gersois, l'occasion de prendre leur avenir en main jusqu'en 2040. Le projet veut éviter de faire du Gers :

« une réserve d'Indiens » repliée sur elle-même,

un territoire sous cloche qui deviendrait le poumon vert de l'Occitanie,

le dortoir des métropoles voisines accompagné de la dégradation de son environnement.

Processus d'élaboration

Le processus comprend sept séquences, échelonnées de 2017 à 2021 (voir photo). Actuellement, nous en sommes au « pré-Padd » et en décembre, le Padd (Projet d'aménagement et de développement durable) sera prêt. En décembre 2020, « le DOO » (Document d'Orientations et d'Objectifs) mettra en musique concrètement le Padd.

De novembre à juillet 2018, les élus définissent l'avenir souhaité, identifient les fondements et les grands axes du Padd.

De septembre à décembre 2019, on précise les grands axes du projet politique et les moyens à mettre en œuvre.

Pour la séquence 4 (définition du Padd), il y a quatre réunions du Comité de pilotage et des réunions des commissions « ressources », « économie », « mobilités », « organisation territoriale ». Ainsi qu'une conférence des élus, le 29 novembre, et un débat sur le Padd, le 19 décembre.

Attirer et fixer des habitants et des emplois

Il s'agit de :

tirer partie des dynamiques territoriales et métropolitaines,

rompre avec la période passée (?),

respecter les spécificités territoriales,

s'appuyer sur la ruralité, support de qualité de vie, pour attirer et fixer des habitants et des emplois.

Un projet chiffré et modulé dans le territoire

Le Scot a l'ambition d'avoir attiré, à l'horizon 2040, 34 000 habitants et créé 10 000 emplois. L'urbanisation de 200 ha /an devrait faire face à cet afflux.

Par communauté de communes, cela se décline ainsi :

Bas-Armagnac : 42 habitants et 17 emplois/an,

Grand Armagnac : 63 h et 12 emplois/an,

D'Artagnan en Fezensac : 42 h et 9 emplois/an,

Ténarèze : 48 h et 12 emplois/an.

On vise :

une meilleure répartition des nouveaux habitants en renforçant Auch,

un développement « raisonné » de l'est du Gers,

une redynamisation du reste du territoire,

un renforcement des villes identifiées comme structurantes pour renforcer le caractère multipolaire du département.

Un développement maîtrisé

Le développement de l'économie devra être coordonné au développement démographique envisagé, la priorité étant donnée aux communes structurantes desservies par des axes de communication majeurs.

L'accueil économique et résidentiel se fera en réduisant la consommation d'espace et l'éparpillement de l'habitat : là aussi, priorité au développement de communes structurantes – si possible « dans le tissu déjà urbanisé » - et développement « raisonné » des autres.

Maintenir les atouts du territoire (la nature, les paysages, l'agriculture) et une limite franche entre espaces urbanisés et agro-naturels.

Conditions du succès

Les conditions du succès sont ardues à réaliser :

améliorer l'accessibilité du territoire, les infrastructures de transport et les réseaux,

créer une attractivité qui inverse certaines tendances socio-démographiques,

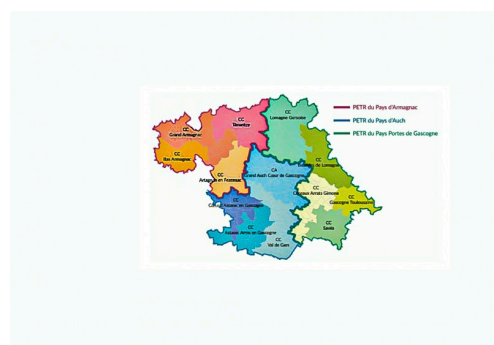
promouvoir une solidarité territoriale pour une meilleure répartition de la croissance,

garder l'équilibre entre développement urbain et préservation de l'environnement.

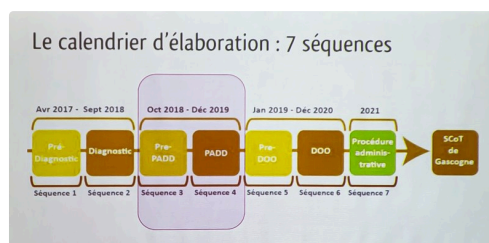
N.B. - Les documents présentés - sauf les photos - ont été projetés par Claire Céron, sauf exception indiquée.

(1) Le Scot de Gascogne regroupe 397 communes du Gers. Le PETR du Pays d'Armagnac représente un quart du département, englobe 4 communautés de communes, soit 102 communes dont 7 bourg-centres et compte 45.100 habitants. Les Schémas de cohérence territoriale (Scot) et, à défaut, les plans locaux d'urbanisme (PLU), les cartes communales ou les documents en tenant lieu, ainsi que les plans de déplacements urbain (PDU), les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) et les chartes des parcs naturels régionaux (PNR), doivent prendre en compte les objectifs du SRADDET et être compatibles avec les règles de son fascicule qui énumère des règles générales et leurs modalités d'application.

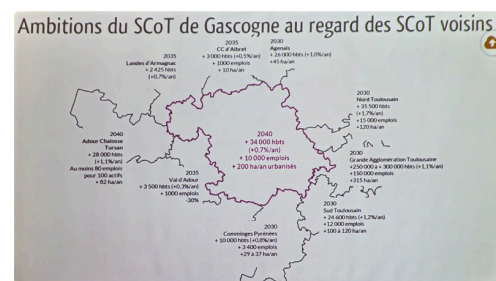
Le SRADDET définit des objectifs et des règles se rapportant à onze domaines obligatoires des objectifs de moyen et long terme : en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets. (2) Présidente de la Communauté de communes du Bas-Armagnac (CCBA) et du PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du Pays d'Armagnac.



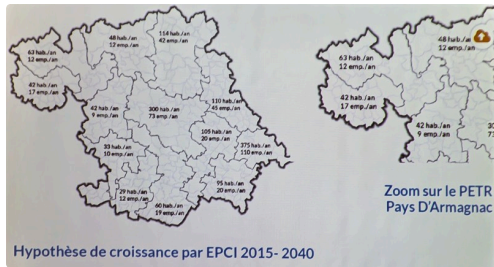
Le Scot de Gascogne - D'après le site du même nom



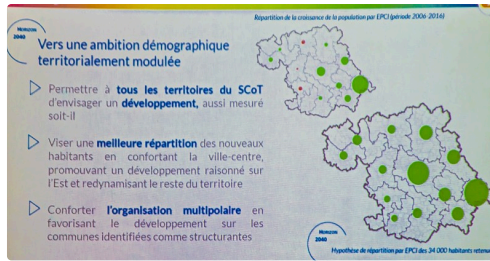
Les 7 séquences de l'élaboration du Scot



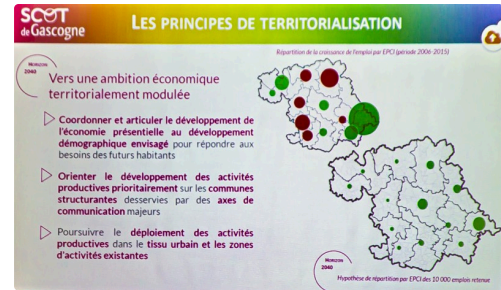
Le Scot de Gascogne face au milieu des Scots voisins



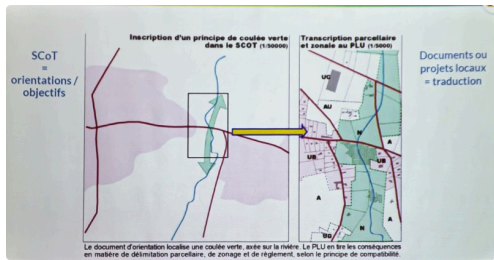
Hypothèses de croissance des intercommunalités



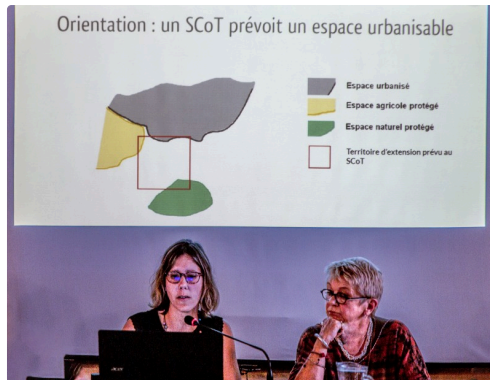
Moduler la poussée démographique



Orienter géographiquement les emplois



Scot et PLU (plan local d'urbanisme)



Scot et zone urbanisable



Le 8 octobre : Claire Céron, Elisane Dupuy-Mitterrand, Anne-Marie Saint-Pé (cadre de vie) et Gilles Garet (tourisme)